



Communiqué de presse
Paris, le 15 juin 2026

CCR a remis au Gouvernement le premier rapport de l'Observatoire de l'Assurabilité et salue les actions du Gouvernement qui en découlent.

Le premier rapport de l'Observatoire de l'Assurabilité, conçu par CCR à la demande du Gouvernement, a été rendu public. Ce rapport analyse la présence des acteurs de l'assurance à l'échelle de chaque commune pour vérifier que, même dans les communes souvent touchées par des catastrophes naturelles, les habitants peuvent normalement trouver des couvertures d'assurance habitation. Le rapport conclut que dans toutes les communes les produits d'assurance sont disponibles tout en notant que dans certains territoires des facteurs de tension existent et appellent des mesures.

Dans ce contexte, CCR tient à saluer les actions annoncées par les ministres de l'Economie et des Finances et de la Transition écologique, et organisées en 3 volets : attention renforcée aux territoires ultramarins, évolution du régime Cat Nat pour garantir sa soutenabilité dans la durée et renforcement de la prévention des risques centré sur la réduction individuelle de la vulnérabilité. Cet ensemble va dans le sens d'un renforcement de l'assurabilité du territoire face aux risques naturels.

La première édition du rapport de l'Observatoire de l'Assurabilité a été remise ce jour à Madame Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature et à Monsieur Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Cet Observatoire, consacré à l'assurabilité du territoire face aux risques naturels, a été conçu et réalisé par CCR à la demande du Gouvernement, en étudiant le nombre et la concentration de l'offre d'assurance dommage habitation sur l'ensemble du territoire français. Il apporte une première vision objectivée et partagée de l'assurabilité dans le pays sur ce risque, à la maille de la commune.

Le champ d'étude de cette première édition est de 19 millions de contrats (représentant près de 50 % des contrats dommages aux biens) et décrit les conséquences éventuelles des sinistres fréquents pour trois aléas naturels majeurs : inondation – débordement et ruissellement, retrait-gonflement des argiles (RGA) et cyclone. Ces aléas représentent plus de 90 % des indemnités versées aux particuliers au titre des catastrophes naturelles. Le travail a été mené en coopération étroite avec les services de l'État, le CEREMA, France Assureurs et la Mission Risques Naturels, ainsi que de nombreux acteurs du secteur de l'assurance.



Le résultat principal est que sur tout le territoire national les particuliers trouvent à s'assurer en dommage habitation. Dans un nombre limité de communes où les sinistres ont été très fréquents au cours des dernières années des tensions légères¹ ou modérées² ont été identifiées. Si l'on peut voir dans ces chiffres encourageants l'apport du régime Cat Nat au bon fonctionnement du marché, il est important, dans le contexte du changement climatique qui rend les sinistres de plus en plus fréquents, de les suivre régulièrement et de prendre les mesures adaptées.

CCR se félicite à cet égard des mesures annoncées par le Gouvernement aujourd'hui, qui font écho aux préconisations de CCR ou au récent rapport de la Cour des Comptes à ce sujet. La mission inter-inspection permettra d'étudier des solutions adaptées à la situation particulière des territoires ultramarins. La réévaluation quinquennale de la surprime permettra quant à elle d'adapter régulièrement le régime à l'évolution de la sinistralité et d'assurer une juste répartition de la charge du régime entre les assurés, notamment entre entreprises et particuliers.

CCR note que l'engagement par l'État d'un travail structurant avec les assureurs et les collectivités territoriales pour renforcer la prévention des risques naturels et réduire la vulnérabilité des logements est de nature à apporter des solutions aux problèmes que le changement climatique finira par engendrer. Ce partenariat entre le public et le privé pour la prévention sera le complément du partenariat réussi et éprouvé pour l'indemnisation qu'est le régime Cat Nat. CCR se réjouit enfin de la publication après l'été de la première carte inondation préparée par le CEREMA. Elle permettra de construire un outil de référence commun tel que prévu par le PNACC-3.

CCR poursuivra au cours des prochaines années son travail sur l'Observatoire afin d'enrichir encore cet outil dans ses prochaines éditions, en l'élargissant à davantage de biens et d'aléas.

¹ Tensions légères pour 568 communes métropolitaines soit 1,6% des communes, représentant 1 million d'habitants et 1,4% de la population française

² Tensions modérées pour 335 communes soit 1 % des communes, dont 92 outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) représentant 2 millions d'habitants et 2,9 % de la population française



« L'Observatoire de l'assurabilité est aujourd'hui un outil au service de tous les acteurs concernés par l'assurabilité des biens dans les territoires, notamment l'Etat, les collectivités territoriales, et bien sûr les assureurs. Son premier diagnostic est rassurant car il confirme que les couvertures d'assurance dommage sont disponibles dans toutes les communes. L'utilisation de ces analyses permettra de prendre les mesures permettant de maintenir cette situation malgré les effets du changement climatique. »

Jacques Le Pape, Président de CCR



« Je tiens à remercier les équipes de CCR qui ont su mener à bien ce projet complexe, et l'ensemble de nos interlocuteurs, notamment les services de l'Etat, le CEREMA, France Assureurs et la MRN, et les compagnies d'assurance. Ce travail collectif était indispensable pour apporter une vision claire et partagée des dynamiques territoriales de l'assurance. Il sera poursuivi, pour que les prochaines éditions puissent porter sur des périmètres de biens et de

périls élargis. Surtout, c'est par l'observation dans le temps qu'une vision dynamique de la présence assurantielle émergera. L'Observatoire deviendra ainsi un outil majeur pour anticiper, prévenir et protéger l'assurabilité en France. » **Édouard Vieillefond, Directeur général de CCR**

À propos de CCR : Réassureur public, CCR propose, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurance opérant en France. Acteur incontournable de la réassurance, CCR est reconnue pour son expertise dans la gestion des risques et pour la qualité de ses activités de recherche et d'analyse scientifique.

Contacts presse :

Charles VAN DEN BOOGAERDE – charles.vandenboogaerde@elabe.fr – 06 30 10 85 57

Irène DEDEYAN – irene.dedeyan@elabe.fr – 06 74 61 38 76

[-www.ccr.fr](http://www.ccr.fr)